



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS - Article L 2121-25 du CGCT

PRESENTS	M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, A. VUE, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, JF. PEZARD, D. FRANTZ, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, H. BOITTIN, P. GALLAND, B. ROUSSE J. LORON		
PROCURATIONS	P. CRANGA	à	F. MARBACH
	R. GEOFFROY	à	D. FRANTZ
	V. POULAIN	à	N. MARKO

N° DELIBERATION	OBJET	VOTES			
		UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2023-56	Subvention ADEME pour réseau de chaleur	X			
2023-57	Attribution du marché d'aménagement de l'impasse des Griottons	X			
2023-58	Convention avec la Sté des Courses pour l'achat d'un plateau de tonte	X			
2023-59	Avenant à la convention réserve d'eau pour l'hippodrome		M. FAUVET, F. MARBACH, A. GAILLARD, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, P. CRANGA, R. GEOFFROY, JF PEZARD, D. FRANTZ, V. POULAIN, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN J. CHEVALIER JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON H BOITIN, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON		A. VUE
2023-60	Convention avec le CDAD – modification de la délibération du 6/07/2023	X			
2023-61	Dissolution du SPANC	X			
2023-62	Mise en location de la licence IV de la Commune à Madame Emma CORRERO	X			
2023-63	Attribution d'une subvention complémentaire à la Clunyoise Gymnastique	X			
2023-64	Programmation 2024 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable et études sur le réservoir de Bel Air – demandes de subventions	X			

Mme la MAIRE	La/le Secrétaire de Séance



L'an deux mille vingt-trois, le TREIZE du mois de Septembre, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, A. VUE, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, JF. PEZARD, D. FRANTZ, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, H. BOITTIN, P.GALLAND, B. ROUSSE J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

P. CRANGA	à F. MARBACH
R. GEOFFROY	à D. FRANTZ
V. POULAIN	à N.MARKO

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Délibération N° 2023 – 56

Séance du 13 SEPTEMBRE 2023

ENVIRONNEMENT-TRANSITION ECOLOGIQUE - Demande de subventions relative à l'étude de faisabilité d'une chaufferie automatique collective au bois avec réseau de chaleur

A VUE, Adjointe au Maire, informe que la commune de Cluny mène une réflexion pour la fourniture d'énergie thermique à partir d'énergies renouvelables sur son patrimoine bâti. L'objectif est d'identifier les solutions répondant aux enjeux énergétiques, climatiques et économiques actuels.

La commune a souhaité aborder cette question, tout d'abord, par l'intermédiaire d'une analyse d'opportunité bois énergie, permettant ainsi d'engager une démarche globale de maîtrise de ses dépenses énergétiques et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Cette analyse d'opportunité pour la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur, conduite par les services du Département de Saône-et-Loire, a permis :

- De mettre en évidence l'opportunité d'une solution technique permettant à la commune de maîtriser ses consommations et dépenses d'énergies,
- De prendre en considération les évolutions du prix des énergies fossiles et de mettre en avant l'opportunité énergétique actuelle et future du bois énergie, en utilisant une ressource locale,
- De poursuivre la démarche communale de transition écologique et de réduction des émissions communales de gaz à effet de serre, au vu des enjeux du dérèglement climatique,
- De constituer une première approche technico-économique contribuant à estimer les coûts d'investissement et d'exploitation, sur la base de ratios,
- De comparer la solution bois aux autres possibilités énergétiques (le gaz naturel étant retenu comme solution de référence).

Le périmètre de l'analyse de cette étude a porté sur 2 zones :

- Zone 1 : Lycée La Prat's - Collège Prud'hon - Gymnase - Ecole Marie Curie
- Zone 2 : Ecole maternelle des Tilleuls - Résidence Bénétin (CCAS) – Hôpital de Cluny - Couvent/ école Sacré Cœur

Deux scénarios différents (périmètre de bâtiments) ont été appréhendés dans cette analyse d'opportunité :

- SCENARIO 1 : zone 1 (périmètre restreint) : besoins énergétiques estimés à environ 1 550 MWh/an
- SCENARIO 2 : zones 1 + 2 (périmètre élargi) : besoins énergétiques estimés à environ 3 200 MWh/an

Il s'agit à présent de conduire une étude de faisabilité technique, juridique et économique pour la création d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur et intégrant un volet maîtrise de l'énergie, par la réalisation de pré-diagnostic pour les bâtiments concernés. Cette étude relève de la compétence d'un bureau d'études thermiques, spécialisé dans la biomasse.

Le plan de financement de cette étude de faisabilité est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes	
Marché avec le bureau d'étude	7000	ADEME (70%)	4900
		SYDESL (10%)	700
		Autofinancement	1400
TOTAL	7000	TOTAL	7000

Ce rapport a été présenté en commission ENVIRONNEMENT/TRANSITION ECOLOGIQUE réunie le 5 Septembre 2023.

Le Conseil municipal, à « L'UNANIMITE », décide

- **d'engager la mission d'étude de faisabilité "Chaufferie bois automatique" pour les bâtiments tels que repérés dans l'analyse d'opportunité, en la confiant à un bureau d'études sélectionné à l'issue d'une consultation,**
- **de solliciter les subventions de l'ADEME, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et du SYDESL correspondant à l'étude de faisabilité, dans le cadre du Plan Bois Energie et Développement Local,**
- **d'autoriser Mme la Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance



Mme la Maire
Marie FAUVET



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 18/09/2023

Et publié sur le site le 18/09/2023

Réf 071-217101377-20230913-DEL-2023-56 DE

Retiré

L'an deux mille vingt-trois, le TREIZE du mois de Septembre, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, A. VUE, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, JF. PEZARD, D. FRANTZ, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, H. BOITTIN, P.GALLAND, B. ROUSSE J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

P. CRANGA à F. MARBACH
R. GEOFFROY à D. FRANTZ
V. POULAIN à N.MARKO

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Aménagement de la rue des Griottons – Attribution du marché de travaux

Alain GAILLARD, Adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour l'aménagement de la rue des Griottons (terrassement, VRD et espaces verts).

Le marché comporte une tranche ferme consistant en l'aménagement de la rue des Griottons et une tranche optionnelle pour la reprise de la voirie de la zone artisanale et du stationnement perméable.

La consultation a été publiée le 4 juillet 2023 sur le profil acheteur et au BOAMP. 7 entreprises ont valablement répondu avant le 31 juillet 2023 à 17 heures, date et heure limites de remises des offres.

L'analyse des offres a été effectuée par le bureau d'études R2S CONCEPT, maître d'œuvre, sur la base des critères du règlement de la consultation et leur pondération qui sont les suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique	40 %
Prix	60 %

L'estimation des travaux par le maître d'œuvre s'établissait à 128 360 € HT (tranche ferme et tranche optionnelle).

Le classement des candidats est le suivant :

Entreprise	Note valeur technique	Note prix	Note totale	Classement
EUROVIA	25	52,46	77,46	5
GUINOT	35,5	59,80	95,30	1
EIFFAGE	22,5	53,17	75,67	6
GROSNE	19	43,03	62,03	7
DE GATA	33	60	93	2
COLAS	36,5	52,48	88,98	3
SIVIGNON	30	51,10	81,10	4

Il est proposé au Conseil municipal de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir l'offre de l'entreprise GUINOT, pour un montant de 119 182,26 € HT (tranche ferme 99 624,26 € HT + tranche optionnelle 19 558 € HT).

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 Septembre 2023.

Le Conseil municipal, à « L'UNANIMITE » décide :

- **D'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement de la rue des Griottons à l'entreprise GUINOT pour un montant de 119 182,26 € HT,**
- **D'autoriser Mme la Maire à le signer**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance**



**Mme la Maire
Marie FAUVET**



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 18/09/2023

Et publié sur le site le 18/09/2023

Réf 071-21710137 20230913-DE 2023-57-DE

Retiré

L'an deux mille vingt-trois, le TREIZE du mois de Septembre, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, A. VUE, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, JF. PEZARD, D. FRANTZ, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, H. BOITTIN, P.GALLAND, B. ROUSSE J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

P. CRANGA à F. MARBACH
R. GEOFFROY à D. FRANTZ
V. POULAIN à N.MARKO

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Délibération N° 2023 – 58

Séance du 13 SEPTEMBRE 2023

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Offre de concours pour l'achat d'une tondeuse destinée à l'entretien de l'hippodrome avec la Société des Courses

Alain GAILLARD, Adjoint au Maire rappelle que la Ville de Cluny accueille depuis la fin du 19e siècle des courses hippiques sur l'hippodrome de Bellecroix. La Société des Courses, utilisatrice du site par conventionnement avec la Ville, organise aujourd'hui 6 réunions annuelles dans les trois disciplines que sont le trot, le plat et l'obstacle.

La fréquentation annuelle est d'environ 4 à 5 000 personnes et 500 chevaux qui viennent courir sur les pistes en herbe dans le but d'obtenir des performances, pour faire vivre leurs éleveurs, les propriétaires et les entraîneurs, et aussi pour faire vivre la passion des joueurs et des visiteurs.

La Ville est en charge de l'entretien du terrain. Pour que cet entretien se déroule dans des conditions optimales, la Ville et la Société des Courses ont souhaité faire l'achat d'une nouvelle tondeuse. La Société des Courses souhaite participer financièrement à cet achat.

Il est prévu une participation financière de la Société des Courses à hauteur de 50 % de l'achat, soit 7 375 euros HT, sur un montant total de 14 750 euros HT.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 Septembre 2023.

Le Conseil municipal, à « L'UNANIMITE » décide :

- **D'approuver l'offre de concours jointe en annexe,**
- **D'autoriser Mme la Maire à la signer**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance

Mme la Maire
Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
A la Préfecture le 18/09/2023
Et publié sur le site le 18/09/2023
Réf 01-21101377-20230913-22-2023-58-DE
Retiré



ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice
<27>

Nombre de Conseillers
présents à la séance
<24>

Date de la convocation
<06.09.2023>

Date de publication
<19.09.2023>

L'an deux mille vingt-trois, le TREIZE du mois de Septembre, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, A. VUE, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, JF. PEZARD, D. FRANTZ, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, H. BOITTIN, P.GALLAND, B. ROUSSE J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

P. CRANGA à F. MARBACH
R. GEOFFROY à D. FRANTZ
V. POULAIN à N.MARKO

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Délibération N° 2023 – 59

Séance du 13 SEPTEMBRE 2023

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Avenant n°3 à la convention d'utilisation de l'hippodrome de Bellecroix conclue avec la Société des Courses : Autorisation des travaux d'installation d'une réserve d'eau sur l'emprise de l'hippodrome

Alain GAILLARD, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 14 janvier 2015, il a autorisé à signer la convention d'utilisation de l'hippodrome avec l'association la Société des Courses. Le 30 janvier 2018 et le 3 mars 2020, deux avenants ont été adoptés pour une meilleure gestion pratique et technique des conditions d'utilisation et de facturation liées à cette convention.

La Société des Courses a adressé en juin 2023 une demande de subvention à la Ville de Cluny dans le cadre de la réalisation d'une réserve d'eau de 2 000 m³. En effet, une première tranche de travaux a été réalisée au printemps 2023 portant sur la modernisation du système d'arrosage. La réalisation d'une réserve d'eau, dans une deuxième phase, permettra de sécuriser l'arrosage de l'hippodrome pendant les périodes déficitaires en eau. Ce projet consiste en la création d'une réserve dans une citerne souple, qui sera alimentée par la Grosne durant l'hiver. La maîtrise d'œuvre de cette opération est portée par le bureau d'étude TERREO qui a chiffré l'opération à 252 532 euros HT (frais de maîtrise d'œuvre inclus). La bache de stockage sera implantée à proximité des terrains de football, sur la parcelle 0031.

Le plan de financement élaboré par la Société des Courses est le suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Etudes et maîtrise d'œuvre	24 290	Subvention Département	60 000
Terrassement et réseaux	86 884	Subvention Ville	10 000
Bâche, cuve et équipements hydrauliques/techniques	120 073	Fonds commun des courses	85 000
Aléas	21 285	Autofinancement SDC	97 532
Total	252 532	Total	252 532

Il convient d'autoriser la Société des Courses à réaliser les travaux sur l'emprise de l'hippodrome, en tant que maître d'ouvrage assumant la responsabilité de la construction de la réserve et de son exploitation.

La participation financière de la Ville est proposée à hauteur de 10 000 euros.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 Septembre 2023.

Le Conseil municipal, par 26 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » décide :

- **D'autoriser la réalisation des travaux de la réserve d'eau sur l'emprise de l'hippodrome,**
- **D'approuver le plan de financement de l'opération, avec une participation financière de la Ville à hauteur de 10 000 euros à inscrire au budget 2024,**
- **D'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de 2015 passée avec la Société des Courses**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance



Mme la Maire
Marie FAUVET



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 18/09/2023

Et publié sur le site le 18/09/2023

Réf 071-217101377-20230913-DEL 2023-59-DE

Retiré

DEPARTEMENT
SAÔNE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice

<27>

Nombre de Conseillers
présents à la séance

<24>

Date de la convocation

<06.09.2023>

Date de publication

<19.09.2023>

Extrait du Registre des DELIBERATIONS du Conseil
Municipal de la Commune de CLUNY

L'an deux mille vingt-trois, le TREIZE du mois de Septembre, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaients présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, A. VUE, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, JF. PEZARD, D. FRANTZ, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, H. BOITTIN, P.GALLAND, B. ROUSSE J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

P. CRANGA à F. MARBACH
R. GEOFFROY à D. FRANTZ
V. POULAIN à N.MARKO

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Délibération N° 2023 – 60

Séance du 13 SEPTEMBRE 2023

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Convention avec le CDAD – modification de la délibération du 6/07/2023

Mme la Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 7 juillet dernier, le Conseil Municipal a adopté le renouvellement pour une durée de 5 ans de la convention avec le CDAD et a autorisé Mme la Maire à la signer.

Lors de la séance il a été demandé que le montant de la contribution financière annuelle s'élevant à 894 € soit prise en charge par l'intercommunalité étant donné que les rendez-vous ont lieu dans les locaux de la Communauté de Communes du Clunisois.

Le Président de la Communauté de Communes du Clunisois a présenté cette demande de prise en charge à son bureau qui a émis un avis favorable. Les statuts le permettant, le CDAD a donc établi une nouvelle convention avec la CCC annulant et remplaçant celle présentée le 6 juillet dernier.

Ce rapport a été présenté à la commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 Septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE » décide d'adopter la nouvelle convention telle que présentée en annexe et autorise Mme la Maire à la signer.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance

Mme la Maire
Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 18/09/2023

Et publié sur le site le 18/09/2023

Réf 021-217101377-2023_0913_DEL 2023-60-DE

Retiré



DEPARTEMENT
SAÔNE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice
<27>

Nombre de Conseillers
présents à la séance
<24>

Date de la convocation
<06.09.2023>

Date de publication
<19.09.2023>

Extrait du Registre des DELIBERATIONS du Conseil
Municipal de la Commune de CLUNY

L'an deux mille vingt-trois, le TREIZE du mois de Septembre, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, A. VUE, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, JF. PEZARD, D. FRANTZ, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, H. BOITTIN, P.GALLAND, B. ROUSSE J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

P. CRANGA à F. MARBACH
R. GEOFFROY à D. FRANTZ
V. POULAIN à N.MARKO

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Délibération N° 2023 – 61

Séance du 13 SEPTEMBRE 2023

FINANCES/AFFAIRES GENERALES – Dissolution du SPANC

Mme la Maire informe les conseillers que les 38 communes du Clunisois et la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier (16 communes), membres du syndicat, ont fait part de leur volonté d'exercer directement au sein de leurs services respectifs la compétence " assainissement non collectif ".

Lors du conseil syndical du 5 Juillet dernier la procédure de dissolution du SPANC au 01/01/2024 a été actée.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du comité syndical, pour proposer sa dissolution dans les conditions de majorité requises pour sa création (l'accord doit donc être exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population). À défaut, l'avis est réputé favorable.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE » valide le principe de dissolution du SPANC à compter du 01/01/2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance

Mme la Maire
Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 18/09/2023

Et publié sur le site le 18/09/2023

Réf

Retiré 021-217101377 - 20230913-DEL 2023-61-DE



DEPARTEMENT
SAÔNE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice

<27>

Nombre de Conseillers
présents à la séance

<24>

Date de la convocation

<06.09.2023>

Date de publication

<19.09.2023>

Extrait du Registre des DELIBERATIONS du Conseil
Municipal de la Commune de CLUNY

L'an deux mille vingt-trois, le TREIZE du mois de Septembre, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaients présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, A. VUE, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, JF. PEZARD, D. FRANTZ, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, H. BOITTIN, P.GALLAND, B. ROUSSE J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

P. CRANGA à F. MARBACH
R. GEOFFROY à D. FRANTZ
V. POULAIN à N.MARKO

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Délibération N° 2023 – 62

Séance du 13 SEPTEMBRE 2023

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Mise en location de la licence IV de la Commune à Madame Emma CORRERO

Alain GAILLARD, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée qu'une licence IV a été acquise par la Commune en 2009. Une personne morale peut être propriétaire d'une licence IV mais elle ne peut l'exploiter directement.

Madame Emma CORRERO souhaite ouvrir un débit de boissons à Cluny au 25 rue du Merle. Afin de permettre l'ouverture de son commerce, il est proposé de lui louer la licence IV de la Commune.

La convention de mise à disposition serait conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour une année. Le preneur s'engage à verser à la Commune une redevance annuelle s'élevant à 150 €.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 Septembre 2023.

Le Conseil municipal, à « L'UNANIMITE » décide :

- **D'approuver la mise en location de la licence IV appartenant à la Commune,**
- **D'autoriser Mme la Maire à signer la convention en annexe**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance

Mme la Maire
Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 18/09/2023

Et publié sur le site le 18/09/2023

Réf

Retiré 071-21701377-2023 09.13-DE 2023-62-DE



ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice
<27>

Nombre de Conseillers
présents à la séance
<24>

Date de la convocation
<06.09.2023>

Date de publication
<19.09.2023>

L'an deux mille vingt-trois, le TREIZE du mois de Septembre, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, A. VUE, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, JF. PEZARD, D. FRANTZ, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, H. BOITTIN, P.GALLAND, B. ROUSSE J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

P. CRANGA à F. MARBACH
R. GEOFFROY à D. FRANTZ
V. POULAIN à N.MARKO

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Délibération N° 2023 – 63

Séance du 13 SEPTEMBRE 2023

FINANCES/AFFAIRES GENERALES – Attribution d'une subvention complémentaire à la Clunyoise Gymnastique

AM ROBERT, Conseillère Municipale Déléguée, rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 8 mars 2023 le Conseil Municipal, a attribué les subventions aux différentes associations.

Suite à une erreur d'arbitrage lors de l'étude des dossiers de subvention, il est proposé de verser une subvention complémentaire pour l'Association La Clunyoise Gymnastique :

Montant sollicité lors du dépôt de la demande : 750€

Subvention votée et versée : 350€

Complément : 400€ (pour le changement des tapis, entre autres, qui sont utilisés par plusieurs associations).

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 6 Septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE » autorise Mme la Maire à verser une subvention complémentaire de 400 € à l'association Clunyoise Gymnastique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de
séance

Mme la Maire
Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 18/09/2023

Et publié sur le site le 18/09/2023

Réf

Retiré

071-217101377-20230913-2023-63-DE



ARRONDISSEMENT
MACON

CANTON CLUNY

COMMUNE DE
CLUNY

Nombre de conseillers
municipaux en exercice

<27>

Nombre de Conseillers
présents à la séance

<24>

Date de la convocation

<06.09.2023>

Date de publication

<19.09.2023>

L'an deux mille vingt-trois, le TREIZE du mois de Septembre, le Conseil municipal de la Commune de CLUNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Marie FAUVET, Maire.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, MH. BOITIER, C. GRILLET, E. LEMONON, JL DELPEUCH, A. VUE, AM ROBERT, C. NEVE, H. HES, JF. PEZARD, D. FRANTZ, A. COMPAROT, N. MARKO, B. ORJEBIN, J. CHEVALIER, JF. DEMONGEOT, C. ROLLAND, B. ROULON, H. BOITTIN, P.GALLAND, B. ROUSSE J. LORON

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

P. CRANGA à F. MARBACH
R. GEOFFROY à D. FRANTZ
V. POULAIN à N.MARKO

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

FINANCES/AFFAIRES GENERALES - Programmation 2024 : renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable et études sur le réservoir de Bel Air – demandes de subventions

Une version mise à jour du rapport est remise sur table.

Monsieur HES, Conseiller délégué informe l'assemblée qu'il est envisagé d'effectuer des travaux sur les réseaux de distribution d'eau potable dans le cadre du programme de travaux d'eau potable 2024. Les travaux envisagés sont les suivants :

Désignation des travaux	Description des travaux	Total (travaux, MOE, divers et imprévus) € HT
Renouvellement – Alimentation du réservoir de la Cras - Tranche 3	Suite du renouvellement de la canalisation ancienne en Fonte grise DN100 (avec renforcement) passant en domaine privé et servant à l'alimentation du réservoir de la Cras dans la continuité des travaux des tranches n°1 et 2 réalisées en 2022 en repositionnant la canalisation en domaine public le long de la voie communale de la Cras, puis du chemin des Mulets. La dernière partie entre le chemin des Mulets et le réservoir de la Cras serait réalisée en passant en domaine privé (même principe qu'actuellement). Pose d'environ 800 m de canalisation Fonte DN150, 28 m de Fonte DN100, 30 m de PVC DN90, raccordements d'antennes, reprise de 15 branchements environ (dont 3 très longs), reprise de 2 poteaux incendie.	338 817,83

Renouvellement - Rue de l'Hôpital – Rue de la Liberté	Renouvellement de la canalisation de distribution fonte grise DN100 ancienne. Pose d'environ 210 m de canalisation fonte DN 150 mm, 12 m de fonte DN100, 40 m de PEHD DN50. Reprise des branchements (29 unités environ), reprise d'une bouche incendie.	142 964,24
Maitrise d'œuvre et études connexes pour la reconstruction du réservoir d'eau potable de Bel Air	Marché de MOE à lancer à l'issue des solutions hydrauliques qui seront remises dans le cadre du schéma directeur eau potable (restitution pour T1 2024), levé topographique, études géotechniques, contrôle technique, CSPS	100 000,00
TOTAL HT		581 782,02

Les études ont été réalisées par le SYDRO71 en partenariat avec SUEZ, prestataire de service pour la gestion de l'eau potable.

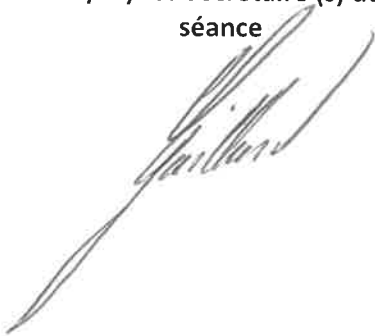
Ce point a été présenté à la Commission Finances et Affaires Générales réunie le 6 Septembre 2023.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

- **D'adopter le programme d'études et de travaux ci-dessus,**
- **D'autoriser Mme la Maire à solliciter les aides du SYDRO71, du Département et de l'Agence de l'Eau pour l'ensemble de ces projets selon les conditions d'éligibilité, de priorité et de modulation des règlements intérieurs, aux taux éligibles.**
- **D'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La/Le/Les Secrétaire (s) de séance



Mme la Maire
Marie FAUVET



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 17/09/2023

Et publié sur le site le 17/09/2023

Réf 071-217101377-20230913-DE 2023-64-DE

Retiré